

Arrêté du G.W. du 22/04/2004, confirmé par le décret du 27/05/2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux sous l'intitulé "Code de la

art. L1122-13 § 1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par courrier électronique, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, ainéa 3.

Démocratie Locale et de la Décentralisation" (CDLD)

art. L1122-15 - Le conseil est présidé par le bourgmestre ou celui qui le remplace, (...). Il ouvre et clôt la séance

art. L1122-17 - Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'étre trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à forder du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

art, L1122-19 - II est interdit à tout membre du conseil et du

le d'être présent à la délibération sur des objets auxquels il un intérêt direct, soit personnellement, soit comme chargé d'affaires, avant ou après son élection, ou auxquels ses parents ou alifés jusqu'au quatrième degré inclusivement ont un intérêt personnel ou direct.

Cette prohibition ne s'étend pas au-delà des parents ou alliés jusqu'au deuxième degré, lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, de nomination aux emplois, et de poursuites disciplinaires.

- 2° d'assister à l'examen des comptes des administrations publiques subordonnées à la commune et dont il serait membre.
- art. L1122-26 § 1 Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée,
- art. L1122-27 Les membres du conseil votent à haute voix.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier

art, L1122-28 - En cas de nomination ou de présentation de candidats, Si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré,

Conformément aux articles L1122-13, -15 et -17 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la **première fois**, à la SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL, qui aura lieu

le 24 MARS 2021, à 20H00, EN VIRTUEL.

## ORDRE DU JOUR

## **SÉANCE PUBLIQUE**

- Démission d'un conseiller communal : François BASTIEN. PRISE EN ACTE.
- 2 Démission d'une conseillère communale : Caroline BERTEMES. PRISE EN ACTE.
- 3 Démission d'une conseillère communale : Marie-Thérèse CHERAIN. PRISE EN ACTE.
- 4 Monsieur José THIRY
  VERIFICATION des pouvoirs, PRESTATION de serment et
  INSTALLATION du nouveau conseiller communal.
- 5 Déclaration individuelle d'apparentement Monsieur José THIRY. PRISE D'ACTE
- 6 Conseillers communaux élus Formation du tableau de préséance. Conseillers communaux suppléants - Formation du tableau de préséance.
- 7 Intercommunale SOFILUX. DESIGNATION d'un représentant aux Assemblées Générales, en remplacement de Monsieur François BASTIEN.
- 8 Intercommunale IDELUX Eau
  DESIGNATION d'un représentant aux Assemblées Générales, en remplacement de Monsieur François BASTIEN.
- 9 Intercommunale IDELUX Environnement. DESIGNATION d'un représentant aux Assemblées Générales, en remplacement de Monsieur François BASTIEN.
- 10 Intercommunale IMIO. DESIGNATION d'un représentant aux Assemblées Générales, en remplacement de Monsieur François BASTIEN.
- 11 Intercommunale ORES Assets. DESIGNATION d'un représentant aux Assemblées Générales, en remplacement de Monsieur François BASTIEN.
- 12 Gestion Logement Gouvy (G.L.G.).
  DESIGNATION d'un représentant de la Commune aux Assemblées
  Générales, en remplacement de Monsieur François BASTIEN.
- Commission communale 2.

  Désignation d'un membre en remplacement de Monsieur François BASTIEN.

- 14 Commission communale 4.

  Désignation d'un membre en remplacement de Monsieur François BASTIEN.
- 15 Ecole fondamentale communale de GOUVY. DESIGNATION d'un représentant du Pouvoir Organisateur au sein de la Commission Paritaire Locale (CoPaLoc) en remplacement de Monsieur François BASTIEN.
- 16 Accueil Temps Libre Commission Communale de l'Accueil (CCA)
  Désignation d'un représentant suppléant du Conseil communal en remplacement de Monsieur François BASTIEN.
- 17 Intercommunale VIVALIA.

  Assemblée générale ordinaire du 30 mars 2021.

  Ordre du jour.

  APPROBATION.
- Sports.Hall sportif Consultation citoyenne DECISION
- 19 Finances communales
  Crise sanitaire du Covid-19
  Mesures d'allègement fiscal pour la taxe sur les séjours
  DECISION
- 20 F.E. de Baclain Compte 2020 APPROBATION
- 21 F.E. de Bovigny Compte 2020 APPROBATION
- 22 F.E. de Brisy Compte 2020 APPROBATION
- F.E. de Cherain Compte 2020 APPROBATION
- 24 F.E. de Limerlé Compte 2020 APPROBATION
- F.E. de Montleban Compte 2020 APPROBATION
- 26 F.E. de Ourthe Compte 2020 APPROBATION
- 27 F.E. de Sterpigny Compte 2020 APPROBATION
- 28 F.E. de Rettigny Compte 2020 APPROBATION

29 Marchés publics Adhésion à la centrale d'achat d'IDELUX Projets publics. APPROBATION.

30 Marchés publics

> Adhésion à la centrale d'achat technique et informatique de la Province de Luxembourg.

APPROBATION.

31 Charroi communal.

> Marché public de faible montant pour l'acquisition de 2 véhicules utilitaires de type fourgonnette. **APPROBATION**

32 Accueil Temps Libre

Adaptation de la Convention entre la commune et l'ONE

**APPROBATION** 

33 PCS3

> Rapport financier et rapport d'activité 2020 Modification du Plan pour 2021 **APPROBATION**

34 PCS3 - Conseil Communal des Enfants Règlement d'ordre intérieur **APPROBATION** 

35 Personnel communal.

> Engagement d'un éducateur pour le service enseignement et réserve de recrutement

APPROBATION.

36 Patrimoine naturel

> Développement de l'abissage et reconnaissance en tant que "Chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel " à la Fédération Wallonie-Bruxelles **DECISION**

37 Clubs sportifs.

Motion pour soutenir les clubs sportifs face à la crise du Covid-19. DECISION.

38 Bâtiments scolaires

> Motion pour une répartition proportionnée de l'enveloppe budgétaire issue du PRR **DECISION**

39 Décision(s) de Tutelle. INFORMATION.

40 Procès-verbal de la séance du 24 février 2021. APPROBATION.

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 16/03/2021

Par ordonnance,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine NEVE

Véronique LEONARD